

Mai 2027
8 jours / 7 nuits en pension complète

1850 €*

Payable en plusieurs fois sans frais



CIRCUIT EN ÉTOILE DÉCOUVERTE DE CHYPRE



En partenariat avec



CHYPRE

Selon la légende, Aphrodite, déesse de l'amour, naquit de l'écume en un point où la mer se jette sur des rochers de la côte de Paphos. C'est pourquoi Chypre fut appelée « l'île de l'amour », un charme qui devait se prolonger longuement à travers les légendes comme à travers l'Histoire. Ensuite, des nations ambitieuses convoitèrent son importance stratégique, autant que ses riches mines de cuivre et ses forêts de pins et de cèdres.

Terre où le soleil séjourne toute l'année, Chypre offre un dépaysement total, tant par ses paysages ruraux, montagneux que marins. Mais cette république indépendante, à la fois hellénique, orientale et cosmopolite, porte une blessure, le tiers nord de l'île étant placé sous domination turque, un territoire sécessionniste non reconnu par les Nations Unies.

Votre programme

JOUR 1

PARIS > CHYPRE / LIMASSOL

Rendez-vous des participants à l'aéroport de Paris.

Assistance aux formalités d'enregistrement.

Embarquement et envol à destination de Chypre.

Arrivée à Chypre.

Accueil, transfert et installation à l'hôtel.

Dîner et nuit à l'hôtel.

JOUR 2

LIMASSOL / CHÂTEAU KOLOSSI / KOURION / LIMASSOL

Petit-déjeuner à l'hôtel, puis départ pour la visite du château de Kolossi, ancienne forteresse médiévale liée aux Hospitaliers et aux Templiers.

Découverte ensuite du site archéologique de Kourion, avec son théâtre gréco-romain, ses mosaïques et le sanctuaire d'Apollon Hylates.

Déjeuner dans une taverne traditionnelle.

L'après-midi, découverte de Limassol et du site antique d'Amathous, puis visite du château médiéval, du port de plaisance, de la promenade Molos et de l'Agora.

Dîner et nuit à l'hôtel.

JOUR 3

LIMASSOL / NICOSIA / LIMASSOL

Petit-déjeuner à l'hôtel, puis découverte de Nicosie, capitale de Chypre, divisée entre les parties grecque et turque.

Visite des principaux sites historiques : musée de Chypre, enceinte vénitienne, porte de Famagouste et palais de l'évêque.

Traversée vers la Chypre du Nord et découverte de la cathédrale Saint-Jean, de la mosquée Selimiye et de la vieille ville.

Visite du Büyük Han, ancien caravansérail et lieu d'artisanat local.

Déjeuner dans une taverne traditionnelle,

Vous visiterez des lieux de culte chrétiens et musulmans, par exemple la Cathédrale de Saint John le théologien, qui date du XI^e siècle, et la mosquée Selimiye, anciennement Cathédrale Sainte-Sophie.

Dîner et nuit à l'hôtel.

JOUR 4

LIMASSOL / TROODOS : LOFOU, LANIA, AGROS / LIMASSOL

Petit-déjeuner à l'hôtel, puis départ pour les montagnes du Troodos à la découverte de trois villages pittoresques : Lofou, Lania et Agros.

Visite de Lofou, puis découverte de Lania, ancien village viticole, avec une pause pour prendre un café et faire quelques achats.

Déjeuner dans une taverne traditionnelle.

L'après-midi, continuation vers Agros, célèbre pour ses roses. Visite d'un atelier de fabrication d'eau de rose et de produits à base de roses, puis découverte d'une confiserie locale et de la fabrication des spécialités chypriotes.

Dîner et nuit à l'hôtel.

JOUR 5

LIMASSOL / TROODOS : OMODOS, KIKOS / LIMASSOL

Petit-déjeuner à l'hôtel, puis départ vers les montagnes du Troodos et découverte des villages traditionnels, notamment Omodos et son monastère de la Sainte-Croix.

Visite du célèbre monastère de Kykkos, de ses fresques et mosaïques, puis découverte de la tombe de Mgr Makarios III.

Déjeuner dans une taverne traditionnelle.

L'après-midi, visite d'une cave à vin avec découverte de la viticulture chypriote et dégustation de plusieurs vins locaux.

Dîner et nuit à l'hôtel.

JOUR 6

LIMASSOL / CHOIROKOITIA / ATELIER HALLOUMI / LARNACA / LIMASSOL

Petit-déjeuner à l'hôtel, puis visite du site néolithique de Choirokoitia, classé à l'UNESCO, suivie d'un atelier de fabrication et dégustation d'halloumi (fromage).

Déjeuner dans une taverne traditionnelle.

L'après-midi, découverte du lac salé de Larnaca et de la mosquée Hala Sultan Tekke, puis promenade dans la vieille ville de Larnaca, avec découverte de la promenade Finikoudes, du château médiéval et de l'église Saint-Lazare.

Dîner et nuit à l'hôtel.

JOUR 7

LIMASSOL / PAPHOS / GEROSKIPOU / LIMASSOL

Petit-déjeuner à l'hôtel, puis départ pour la visite de Paphos. Découverte du rocher d'Aphrodite, puis du parc archéologique de Paphos, classé à l'UNESCO, avec ses célèbres mosaïques romaines et la Tombe des Rois.

Visite du palais de Paphos et de la colonne de Saint-Paul, puis découverte des églises Agia Kyriaki et Agia Solomoni.

Déjeuner dans une taverne traditionnelle.

La journée se termine à Geroskipou, village réputé pour ses loukoums et spécialités locales.

Dîner et nuit à l'hôtel.

JOUR 8

LIMASSOL / AEROPORT > PARIS

Petit-déjeuner à l'hôtel.

Formalités d'enregistrement.

Embarquement et envol à destination de Paris.

Arrivée à Paris.

Le sens du circuit et l'ordre des visites peuvent être modifiés ou inversés sans préavis mais l'intégralité des visites sera respectée.

Les visites des monuments religieux restent sous réserve de manifestations en cours au sein de l'édifice.

OZMOZ, l'équipe Sevrans-Séniors et l'URNPA vous souhaitent un agréable séjour !

HÔTEL

Hôtel type pour ce circuit en catégorie 4* (normes locales)

MEDITERRANEAN BEACH HOTEL 4*

Installé sur le front de mer, à côté d'une plage de sable de Limassol, le Mediterranean Beach Hotel est un complexe, doté de chambres offrant des vues sur la mer Méditerranée. Vous profiterez d'un spa à service complet, de 5 restaurants et d'un programme d'animations. Vous disposerez d'une connexion Wi-Fi gratuite dans l'ensemble de ses locaux.

Découverte de Chypre

Circuit 8 jours/7 nuits

Prix par personne sur base d'une chambre standard à deux lits, calculé en fonction des éléments ci-dessous :

Départ en mai 2027 (tarifs estimatifs)

Prix par personne en chambre à deux lits	1 850 €
Supplément chambre individuelle	520 €

Notre tarif comprend :

- ✓ L'assistance de notre correspondant à l'aéroport,
- ✓ Les vols PARIS/LARNACA/PARIS
- ✓ Les taxes aéroport
- ✓ Les transferts ainsi que les excursions et visites mentionnées au programme,
- ✓ L'hébergement en chambre double/twin standard – 4* (nl)
- ✓ La pension complète du diner du jour 1 au petit-déjeuner du jour 8
- ✓ Forfait 1/2 eau + café/thé pendant les repas
- ✓ Un guide francophone selon le programme
- ✓ Les frais d'entrée selon le programme
- ✓ Les taxes locales
- ✓ L'assurance assistance/rapatriement
- ✓ L'assurance annulation/bagages/épidémie
- ✓ La garantie totale des fonds déposés auprès de l'APST
- ✓ Une réunion d'information avant votre départ
- ✓ La pochette de voyage avec documentation.

Ce tarif ne comprend pas :

- ✓ Les boissons
- ✓ Les pourboires
- ✓ Les visites et services personnels

Formalités :

- ✓ CNI ou passeport en cours de validité

RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

V – SÉJOURS ET SORTIES HORS COMMUNE

Article V 1 Le 1er jour des inscriptions à un séjour inter-âges et/ou ANCV seniors en vacances, seules les personnes présentes pourront être inscrites en fonction de l'ordre d'arrivée et des places disponibles. En cas d'inscription d'un couple (marié ou non) à un séjour inter-âges et/ou ANCV seniors en vacances, les personnes concernées devront être présentes en même temps aux inscriptions.

Article V 2 Dès le lendemain du premier jour des inscriptions, dans le cas où une personne serait dans l'impossibilité de s'inscrire elle-même à un séjour inter-âges et/ou ANCV seniors en vacances, elle pourra se faire représenter par une personne de son choix ne participant pas au séjour. Cette personne devra être munie de tous les documents demandés pour l'inscription ainsi que du règlement.

Article V 3 Les tarifs précisés lors de l'inscription, à un séjour inter-âges, peuvent subir une augmentation en fonction du prix du carburant, de la taxe de séjour, du taux de change ou du nombre insuffisant de participants pour les séjours à l'étranger.

Article V 4 Toute participation à un séjour inter-âges sera considérée définitive à compter de l'inscription et du règlement. En cas d'annulation de la part d'un participant, des frais de dossier de 100€ seront retenus sur le montant du séjour remboursé (sauf si l'annulation est du fait du prestataire).

Article V 5 Dans le cas d'une demande spécifique de chambre individuelle, Il est rappelé que le nombre de chambre individuelle proposé par le prestataire est, en général, de 10% en fonction du nombre total d'inscriptions.

Article V 6 Les participants souhaitant régler leur séjour inter-âges et/ou ANCV seniors en vacances en plusieurs mensualités devront déposer plusieurs chèques qui seront débités chaque début de mois. Le séjour, devra être soldé 45 jours avant la date de départ.

Article V 7 L'inscription à un séjour inter-âges et/ou ANCV seniors en vacances est susceptible d'être modifiée, voir annulée en raison de mauvaises conditions météorologiques, d'un faible taux de participation, en cas d'état d'urgence sanitaire, pour raison d'insécurité ou de service.

Article V 8 Tout participant à un séjour inter-âges et/ou ANCV seniors en vacances se doit de respecter les horaires de rendez-vous fixés à l'inscription. Au delà de 10 minutes de retard, de la part du participant, et après avoir appelé le participant et sans réponse de sa part, l'organisateur se verra dans l'obligation de partir afin de respecter les horaires convenus et aucun remboursement ne sera accordé.

Article V 9 Les séjours ANCV sont proposés aux seniors sous conditions. Ils doivent être âgés de 60 ans et plus à la date du séjour (55 ans si handicap reconnu) et être à la retraite ou sans activité professionnelle. Pour les couples, si une personne sur les deux remplit les conditions, l'inscription sera possible.

Article V 10 Les séjours Aidants/Aidés sont proposés aux seniors en perte d'autonomie ou de handicap. Seul l'aidé devra remplir les conditions d'inscriptions. L'aidant pouvant être une personne de la famille ou un ou une ami(e) (attestation à signer).

Article V 11 Durant l'année civile, une inscription sera possible à un séjour ANCV seniors en vacances ainsi qu'à un séjour inter-âges.

Article V 12 Seul l'assurance personnelle des usagers sera prise en compte pour tout incident causé lors d'un séjour inter-âges et/ou ANCV seniors en vacances. Dans le cas où l'incident serait causé par un agent du service, un rapport dûment établi sera fait entre les deux parties et envoyé à l'assurance de la ville et à celle de la victime.

Article V 13 Pour les séjours inter-âges, la Compagnie d'assurance garantit les bagages de l'assuré dans le monde entier, hors de sa résidence principale ou secondaire, à concurrence du capital fixé au tableau des garanties..

Article V 14 Pour les sorties hors commune, une personne peut inscrire une seconde personne.

Article V 15 En cas d'annulation de la part d'un participant à un sortie hors commune, un remboursement ne sera accepté qu'après avoir fourni un certificat médical et un relevé d'identité bancaire.

Article V 16 En cas d'annulation de la part de l'organisateur, un remboursement sera effectué sur présentation d'un relevé d'identité bancaire.